



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par International Federation of Business and Professional Women, Soroptimist International et Women for Water Partnership, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Éducation

L'éducation est un droit qui autonomise les femmes et les filles face aux changements économiques et technologiques mondiaux et favorise le développement. Pourtant, les filles représentent encore la majorité des enfants non scolarisés et les femmes représentent toujours la majorité des analphabètes.

International Federation of Business and Professional Women rappelle que l'enseignement et la formation sont essentiels à l'emploi et à l'accès au marché du travail. L'acquisition de compétences pratiques peut donner les moyens aux jeunes femmes de devenir les dirigeantes de demain et de faire progresser le Programme 2030.

Les femmes instruites et dotées d'une formation solide peuvent défendre leurs intérêts, acquérir des qualités de dirigeantes et les utiliser pour améliorer leur condition sur les plans domestique, économique, social et professionnel et lutter contre les représentations stéréotypées et la discrimination, qui les maintiennent dans la pauvreté, dans le secteur informel et dans une position inférieure à celle des hommes, et font qu'elles restent exposées à la violence.

Recommandations :

- Mettre pleinement en œuvre la cible 4.5 des objectifs de développement durable, qui prévoit, d'ici à 2030, d'éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et d'assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- Mettre pleinement en œuvre la cible 4.3 des objectifs de développement durable, qui prévoit, d'ici à 2030, de faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable, pour que tous, surtout les femmes et les filles, puissent bénéficier de l'enseignement professionnel secondaire et tertiaire et apprendre de nouvelles compétences économiques.
- Améliorer l'accès des filles à l'enseignement de la science, de la technologie, du génie et des mathématiques et encourager les jeunes femmes à se destiner à des carrières scientifiques et technologiques, essentielles dans une économie fondée sur la connaissance.
- Encourager la formation professionnelle et la formation en cours d'emploi, les programmes d'apprentissage de l'informatique et des communications et les programmes de formation continue pour ouvrir aux femmes de nouvelles perspectives professionnelles.
- Encourager les organisations de femmes et reconnaître leur valeur, et collaborer avec elles pour atteindre les objectifs sus-nommés.
- Appuyer la collecte de données ventilées par genre et par sexe et d'informations tenant compte des questions de genre.

- Élaborer des programmes d'enseignement visant à éliminer tous les présupposés sexistes, en particulier dans l'enseignement et la formation techniques et professionnels et dans le domaine des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, où les filles ne sont toujours pas assez représentées, afin de relever les nouveaux défis mondiaux et de faire progresser le Programme 2030.

Soins de santé

L'accès aux soins de santé pour les femmes et les filles à toutes les étapes de la vie est indispensable à leur autonomisation et à leur contribution au progrès de la société. Cet accès doit comprendre tous les aspects des soins, y compris la santé mentale, et toutes les femmes, y compris les femmes âgées handicapées, doivent en bénéficier.

D'après les données tirées de la publication *World Population Prospects: The 2017 Revision*, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans devrait plus que doubler d'ici à 2050 et tripler d'ici à 2100. Or, plus la population vieillit, plus le nombre de personnes handicapées augmente.

La différence d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est importante, les femmes vivant en moyenne 5 % plus longtemps que les hommes et la proportion de femmes âgées étant de ce fait de 2 femmes âgées pour 1 homme âgé. Cette différence se traduit par une plus grande vulnérabilité et un risque d'incapacité plus grand pour les femmes.

Les femmes handicapées représentent environ 7 % de la population mondiale, mais sont, le plus souvent, invisibles dans la société. Dans la mesure où elles sont exposées à la discrimination liée à la fois au handicap et à leur genre, elles sont deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence domestique et de discriminations.

Dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les États parties ont reconnu « que les femmes et les filles handicapées [courageaient] souvent, dans leur famille comme à l'extérieur, des risques plus élevés de violence, d'atteinte à l'intégrité physique, d'abus, de délaissement ou de défaut de soins, de maltraitance ou d'exploitation » et ont souligné « la nécessité d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans tous les efforts visant à promouvoir la pleine jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les personnes handicapées ».

Malgré les progrès de la société, les femmes handicapées souffrant de maladies héréditaires, de maladies chroniques (telles que les maladies cardiovasculaires, l'obésité, le diabète, le cancer, les maladies neurodégénératives, l'ostéoporose, etc) et de paraplégie ou de tétraplégie ont été laissées pour compte dans la lutte pour l'égalité et l'autonomisation des femmes. En dépit des sommes importantes dépensées par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique dans le domaine, les services et institutions publiques du monde entier ne suffisent pas aujourd'hui à répondre aux besoins des personnes handicapées, et les membres de leur famille n'ont d'autre choix que de devenir leurs soignants principaux.

Indépendamment du genre des personnes handicapées, on estime que 66 % des soignants bénévoles sont des femmes, et qu'elles deviennent des travailleuses invisibles.

Il s'agit en général de femmes âgées de 45 à 65 ans, qui abandonnent un emploi rémunéré pour s'occuper d'un membre de leur famille souffrant d'un handicap. Les prestations versées dans le monde aux personnes handicapées ne suffisant pas à leur prise en charge, et les soignantes n'étant pas rémunérées, ces femmes peuvent être confrontées à de graves problèmes financiers, ne pas parvenir à maintenir une situation stable ou à épargner pour leur retraite, et risquent même de perdre leur logement et leur réseau de soutien.

Cette situation entraîne chez les soignantes une série de problèmes psychologiques et physiques, comme la dépression, l'isolement social ou encore un manque d'intérêt pour leur propre état physique, ce qui se traduit par l'apparition de maladies chroniques.

Business and Professional Women International demande que des systèmes de protection sociale adaptés soient mis en place pour soutenir ces femmes, qui constituent une part importante et pourtant invisible de notre société.

Conformément à l'objectif de développement durable n°10 (réduire les inégalités, parvenir à l'égalité pour les femmes et les filles handicapées), à l'objectif 5 (égalité des sexes) et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, Business and Professional Women International s'emploie, avec Business and Professional Women Nouvelle-Zélande et Business and Professional Women Italie, à obtenir des États un appui monétaire et psychologique aux soignantes.

L'International Federation of Business and Professional Women contribue à la mise en œuvre de mesures nationales pouvant garantir un soutien adapté et efficace à toutes les soignantes. Cette démarche doit être coordonnée avec le secteur public, les entités sociales, les associations d'employeurs et d'autres acteurs de la collectivité.

Recommandations :

- Instaurer une journée internationale des soignantes afin de promouvoir au mieux leurs droits en les mettant à l'honneur (date à déterminer).
- Aider les soignantes grâce à la protection sociale, aux soins de santé, et aux prestations sociales aux niveaux régional et national.
- Soutenir financièrement les soignantes en leur versant une indemnité pour les soins qu'elles prodiguent et une aide financière pour l'aménagement des logements.
- Trouver un accord avec les compagnies d'assurance pour qu'elles offrent de meilleurs contrats d'assurance aux soignantes.
- Encourager des accords avec des associations d'employeurs afin d'améliorer la flexibilité du travail et donc la qualité de vie des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes qui les prennent en charge et de leurs proches.
- Valoriser le rôle des soignantes et encourager la communication avec les travailleurs sociaux au moyen de cours et de programmes au niveau des municipalités.
- Mettre en place des mesures visant à appuyer les compétences médicales des soignantes et à les aider à faire face au stress psychologique.

- Inciter les gouvernements à prévoir le recours à la domotique et à la télématique lors de la construction de logements destinés aux personnes âgées et handicapées (maisons intelligentes) pour appuyer le travail exigeant des soignantes.

Santé mentale

La dépression touche près de 300 millions de personnes dans le monde, et affecte davantage les femmes que les hommes.

Environ 275 millions de personnes souffrent de troubles anxieux, parmi lesquelles 62 % (soit 170 millions) de femmes, et près de 40 millions de personnes, dont 55 % de femmes, souffrent de troubles bipolaires.

Environ 10 % des femmes enceintes et 13 % des femmes qui viennent d'accoucher souffrent de troubles mentaux, principalement de dépression. Dans les pays en développement, ces chiffres sont encore plus élevés et atteignent 15,6 % pour les femmes enceintes et 19,8 % pour les femmes qui viennent d'accoucher.

Des informations détaillées font état de différences entre les sexes s'agissant de la détresse psychologique, de l'anxiété et de la dépression, qui toucheraient nettement plus les filles que les garçons.

Il faut d'urgence réunir plus d'informations au sujet des soins de santé et des services de santé mentale, sensibiliser davantage à ces questions, mieux prendre en compte les sensibilités culturelles, améliorer l'accès à ces services et mieux les faire connaître.

Recommandations :

- Améliorer le dépistage précoce et le traitement.
- Favoriser la promotion de ces questions et la prévention de ces problèmes de la part des parties prenantes et des politiciens.
- Favoriser la promotion de ces questions et la prévention de ces problèmes en renforçant la résilience et en adoptant une approche à plusieurs niveaux pour les femmes et les filles, par exemple dans le cadre des médias numériques, des milieux de la santé ou de la prise en charge sociale, ou dans le cadre des collectivités.
- Financer la santé mentale et la santé mentale des femmes. À l'heure actuelle, les coûts entraînés par les maladies mentales sont disproportionnés par rapport aux ressources mondiales consacrées aux soins de santé mentale (cf. Atlas de la santé mentale de l'OMS).
- Procéder à des analyses et des études fondées sur des données factuelles, ainsi qu'à des contrôles systématiques.
- Prendre en compte la publication de 2017 de l'OMS intitulée « Action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents (AA-HA!) : Orientations à l'appui de la mise en œuvre dans les pays ». Cette approche aide les gouvernements à répondre aux besoins sanitaires des adolescents dans leurs pays, notamment en matière de santé mentale. (Santé mentale des adolescents : Principaux faits, OMS).

- Prendre en compte la « Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) ». Dans le cadre de cette stratégie, l'OMS souligne que chaque femme et chaque fille a le droit d'atteindre le bien-être physique et mental et indique que les adolescents sont au cœur des objectifs de développement durable pour 2015-2030.
- Adopter le Plan d'action pour la santé mentale 2013-2020. Le Programme d'action Comblant les lacunes en santé mentale propose des directives techniques, des outils et des modules de formation fondés sur des données factuelles pour améliorer les services de santé et l'accès aux services de santé, en particulier lorsque les ressources sont insuffisantes.

Thème de l'évaluation : autonomisation des femmes et lien avec le développement durable (conclusions concertées de la soixantième session)

L'accès à l'eau et à l'assainissement et leur gestion dans des conditions d'égalité sont indispensables à l'épanouissement et à l'autonomisation des femmes. Les femmes jouent un rôle central dans la gestion des ressources en eau. Bien qu'il soit tenu compte de ce principe dans les politiques de gestion l'eau adoptées depuis 1992 (principes de Dublin), sa mise en œuvre doit être accélérée. C'est en considérant les rôles traditionnels et modernes des femmes que l'on permettra à ces dernières d'exploiter leur potentiel pour atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 6 et 5 et mener à bien le Programme 2030 dans son ensemble. Pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable, il est impératif de veiller au renforcement de la participation professionnelle et bénévole des femmes à la gestion de l'eau.

Il convient de souligner que, conformément au droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, les pays ont l'obligation de fournir progressivement de l'eau potable et des services d'assainissement adaptés, y compris sur le lieu de travail. Ils ont également l'obligation de veiller à ce que le droit d'avoir accès à une eau potable soit exercé sans discrimination et sur un pied d'égalité par les hommes et les femmes. En s'acquittant de cette obligation, les pays lèveront l'un des principaux obstacles auxquels sont confrontées les femmes lorsqu'elles veulent aller à l'école, suivre un enseignement et une formation adaptés et accéder au marché du travail, et renforceront ainsi les capacités des économies en matière de ressources humaines qualifiées. L'accès sans interruption à une eau potable et salubre dans les postes de secours, les foyers, les écoles et d'autres établissements de formation est donc indispensable à une économie saine (OCDE, 2011).

Dans de nombreux pays, les sécheresses, les inondations et la déforestation augmentent les risques courus par les femmes et les filles, aggravés par le manque d'informations ou encore les rôles culturels persistants. Les femmes et les filles passent ainsi plus de temps non rémunéré à chercher de l'eau pour les tâches ménagères et l'agriculture à petite échelle, par exemple, ce qui leur laisse moins de temps pour s'instruire ou gagner leur vie (OIT, 2013; PNUD, 2014).

Il est essentiel de soutenir les femmes, de leur donner la possibilité de participer à la décision des politiques et des mesures de prévention des catastrophes, de trouver les bons mécanismes de survie et de renforcer leur résilience afin d'éviter que ces catastrophes naturelles sèment la mort et la destruction.

Recommandations :

- Donner suite aux recommandations du Rapporteur spécial sur l'égalité des genres dans le cadre des droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement.
- Donner suite aux recommandations du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau de 2016. Les mesures suivantes peuvent notamment être prises pour améliorer la participation et la contribution des femmes aux effectifs de gestion de l'eau : l'adoption de politiques et mesures d'égalité d'accès aux emplois, l'amélioration des données ventilées par sexe concernant les effectifs, la lutte contre les obstacles culturels, les normes sociales et les stéréotypes sexistes, l'amélioration de l'accès aux services publics et l'augmentation des investissements dans des infrastructures et des technologies économes en temps et en main-d'œuvre.
- Considérer les rôles traditionnels et modernes des femmes pour permettre à ces dernières d'exploiter leur potentiel pour atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 6 et 5 et mener à bien le Programme 2030 dans son ensemble. Pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable, il est impératif de veiller au renforcement de la participation professionnelle et bénévole des femmes à la gestion de l'eau.
- Convenir d'une Journée mondiale de l'eau, dédiée à l'eau et aux femmes pour contribuer à répondre à ce sujet de préoccupation majeur et constant.
